

APPEL AUX PROPOSITIONS POUR LE PROJET DÉCOUVRONS L'ABITIBI – Phase IV

Dans l'attente d'un nouveau plan d'activités et en vue de faciliter son élaboration, on est actuellement à la recherche de propositions de projets dans le cadre du projet Découvrons L'Abitibi. Les propositions formeront la base du plan d'activités et serviront à obtenir du financement pour réaliser les projets à la quatrième phase du projet Découvrons l'Abitibi.

Cet « Appel aux propositions » sera à nouveau articulé autour de la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, mais on prévoit élargir la zone d'intérêt pour inclure les régions à l'extérieur de la ceinture verte. La nouvelle zone d'intérêt pourrait inclure des projets dans la ceinture de roches vertes de Swayze à l'ouest de Timmins, dans la région de Shining Tree-Matachewan et dans les régions au nord de la ceinture, y compris Detour-Burntbush, Kesagami Lake et Partridge River. Les promoteurs dont l'intérêt est porté au corridor de la route 11 entre Cochrane et Hearst devraient également envisager la possibilité de présenter des projets. En outre, on examine les possibilités de conjuguer le projet Découvrons l'Abitibi à d'autres projets intéressants pouvant s'étendre jusque dans le Nord-Ouest du Québec, ce qui serait mutuellement bénéfique pour l'Ontario et le Québec. On considère la possibilité d'étendre le projet à d'autres zones et on incite les promoteurs à présenter leurs idées pour qu'on puisse ainsi procéder à leur évaluation technique.

S'ajoute à ce communiqué de presse un document d'information qui fournira des renseignements supplémentaires au sujet des propositions de projet. Il est possible de se procurer le formulaire de présentation de projet en consultant le site Web de Découvrons l'Abitibi au www.discoverabitibi.com ou en communiquant avec le directeur de projet, Monsieur Robert Calhoun, au (705) 360-1394. Une fois rempli, veuillez faire parvenir le formulaire de présentation de projet sur support papier accompagné d'un CD contenant la proposition de projet ainsi que tout renseignement supplémentaire à Monsieur Robert Calhoun au 54, rue Spruce Sud, Timmins (Ontario) P4N 2M5. Le contenu du colis devrait clairement être indiqué sur l'emballage. Une fois reçu, on identifiera la proposition à l'aide d'un numéro de dossier à des fins de référence. Pour toute question relative au formulaire de présentation de projet ou pour tout autre renseignement, veuillez vous adresser à Monsieur Robert Calhoun, de préférence par courriel afin qu'on puisse en conserver une copie dans nos dossiers, bien qu'on répondra à toutes vos questions par téléphone ou par télécopieur.

Les présentations de projets devraient être remises dès que possible. La date limite de réception des présentations est le 31 août 2006. On encourage les promoteurs à faire parvenir au directeur de projet un courriel annonçant leur intention de déposer une proposition de projet avant de faire parvenir leur présentation.

PROPOSITIONS 2006 POUR LE PROJET DÉCOUVRONS L'ABITIBI

Voici un aperçu des renseignements généraux s'adressant aux promoteurs de projets. Lors de la deuxième phase du projet Découvrons L'Abitibi, on a lancé un appel aux collectivités d'exploration, y compris à des compagnies d'exploration, des compagnies minières, des prospectrices et prospecteurs, des associations de prospecteurs, des levés géologiques gouvernementaux et des universitaires. À la suite de cet « Appel aux propositions », un nombre total de 42 propositions de projets dans le secteur de la ceinture de roches vertes de l'Abitibi ont été présentées. Le comité technique du projet a par la suite évalué les propositions, les a classés par ordre puis a recommandé que 19 de ces projets soient réalisés. Établi en fonction des 19 projets, le plan d'activités a été présenté aux organismes de financement de FedNor et des Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario aux fins d'approbation. En tant que composante de la formule de financement dans le plan d'activités, le secteur privé a dû fournir une partie du financement.

Le projet a été approuvé et les 19 projets ont été réalisés.

Les promoteurs doivent faire preuve de jugement en remplissant les diverses sections du modèle de proposition et de garder en ligne de compte l'envergure et la complexité du projet. Les personnes affectées à la vérification des propositions devront tenir compte de l'envergure et de la complexité du projet pour évaluer les propositions et pour émettre des commentaires sur la structure de gestion ainsi que sur les plans d'exécution des activités et les frais d'entretien y étant rattachés. Les projets peuvent s'inspirer des levés effectués lors de la troisième phase ou peuvent être présentés en tant que proposition entièrement indépendante.

Chaque proposition doit traiter de thèmes connexes à :

- l'identification et la réduction des lacunes au niveau des connaissances;
- l'utilisation de technologies novatrices et améliorées ou de méthodes améliorées et;
- la façon dont les propositions, et les propositions connexes, peuvent avoir une incidence socio-économique positive à court et à long terme.

Une description des coûts, une liste des partenaires potentiels de l'industrie ainsi que le potentiel d'acquisition et de transfert des connaissances et des technologies sont quelques exemples d'avantages et de résultats qui doivent être inclus.

Un ou des comités d'examen pourraient se composer d'examineurs externes. Le Comité technique du projet Découvrons l'Abitibi et le Comité de gestion du projet Découvrons l'Abitibi feront une évaluation et des recommandations. Ces recommandations feront l'objet d'un examen avec le promoteur et leurs partenaires. Le Comité de gestion du projet Découvrons l'Abitibi prendra les décisions finales relatives au programme.

Une fois transmise au directeur du projet Découvrons l'Abitibi, la demande remplie sera considérée comme un document public et pourrait être mise à la disposition de la Commission géologique de l'Ontario (CGO) ou à la Commission géologique du Canada (CGC). Le projet Découvrons l'Abitibi se réserve le droit de changer, de modifier ou d'amender une proposition de projet en vue de prévoir une coordination continue des projets recommandés. La responsabilité de la paternité de l'œuvre revient à la Corporation du développement économique de Timmins et/ou aux agences gouvernementales de financement. Toute nouvelle propriété intellectuelle élaborée à partir de ce projet doit devenir la propriété de la Corporation du développement économique de Timmins. Les propriétés intellectuelles actuelles doivent demeurer la propriété du promoteur.